

**Évaluation des bénéfices environnementaux,
économiques et sociaux de différents scénarios
de réutilisation des déchets par les entreprises
d'économie sociale**

Étude réalisée pour
l'Office wallon des Déchets

SYNTHÈSE

Juillet 2008

Table des matières

I.	INTRODUCTION	1
I.1	Objectifs de l'étude	1
I.2	Méthodologie.....	1
II.	RÉSULTATS PRINCIPAUX DE L'ÉVALUATION	3
II.1	Évaluation environnementale	3
II.2	Évaluation sociale.....	5
II.2.1.	INTRODUCTION.....	5
II.2.2.	RÉSULTATS QUALITATIFS DE L'ÉVALUATION SOCIALE	5
II.2.3.	MONÉTARISATION	7
II.3	Résultats de l'évaluation économique	9
II.3.1.	INTRODUCTION.....	9
II.3.2.	RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION ÉCONOMIQUE.....	9
II.4	Bilan global	12
II.5	Bénéfice potentiel du développement de la réutilisation .	13
II.6	Conclusions générales	15
III.	STRATÉGIES D'INTERVENTION.....	16
IV.	RECOMMANDATIONS	17

Liste des figures

Figure 1 : Enjeu environnemental monétarisé par catégorie de biens (à la tonne collectée).....	3
Figure 2 : Impact environnemental de la réutilisation des DEEE/GB en fonction de la performance énergétique	4
Figure 3 : EES en Région wallonne : ETP par système par statut social	6
Figure 4 : Comparaison des tonnages par ETP par catégorie de biens (sur l'échantillon)	7
Figure 5 : Coûts des différents systèmes de gestion de déchets (subsidés et rémunération)	9
Figure 6 : Subsidés perçus par les EES à la tonne collectée en fonction du tonnage collecté ..	10
Figure 7 : Coûts et bénéfices financiers pour la société des différents systèmes.....	11
Figure 8 : Part des subsidés dans le produit d'exploitation (1 couple de barres = 1 EES)	11
Figure 9 : Analyse globale - Comparaison des systèmes EES (€/tonne collectée)	13
Figure 10 : Analyse globale - Comparaison des systèmes EES	14

Liste des tableaux

Tableau 1 : Systèmes étudiés	1
Tableau 2 : Gisement total et prévisions de développement des EES en Wallonie	14

Abréviations

AUT	Autre, ce qui n'est pas RC, GB ou TVM (catégorie EEE)
DEEE	Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
CE	Collecte écrémante
CNE	Collecte non écrémante
EMB	Encombrants (déchets)
EES	Entreprise d'Économie Sociale
ES	Économie Sociale
ETP	Équivalent Temps Plein
GB	Gros Blanc sans les RC (catégorie EEE)
IT	Information Technology
OMB	Ordures Ménagères Brutes
OV	Objets Valorisables
RC	Appareils de Réfrigération et Congélation (catégorie EEE)
TVM	TéléVision et Moniteur (catégorie EEE)

I. Introduction

I.1 Objectifs de l'étude

La réutilisation et l'économie sociale sont deux thèmes très présents dans la politique de gestion des déchets de la Région wallonne (Déclaration de Politique Régionale (DPR) 2004 – 2009 et le Plan wallon des déchets Horizon 2010).

Au vu du double bénéfice attendu de la réutilisation - son bénéfice environnemental et son bénéfice social - la Région wallonne a souhaité évaluer les impacts environnementaux, sociaux et économiques de la réutilisation des déchets par l'économie sociale afin d'apprécier, secteur par secteur, la pertinence réelle d'une politique régionale de soutien des entreprises d'économie sociale. L'étude analyse ensuite les concurrences et synergies entre les acteurs ainsi que les différentes mesures de soutien.

I.2 Méthodologie

L'étude s'articule en trois phases principales :

- Détermination des acteurs et gisements
- Évaluation environnementale, économique et sociale de la réutilisation des déchets
- Concurrences et stratégies d'intervention envisageables pour la Région

Cette synthèse porte principalement sur les résultats des phases 2 et 3 de l'étude.

Les systèmes – combinaison entre une catégorie de bien, un acteur et un mode de traitement – sont les suivants :

Tableau 1 : Systèmes étudiés

Acteur et traitement	Réutilisation par les EES	Réutilisation par le secteur classique	Élimination par les entreprises de gestion des déchets
Catégorie de bien			
Textiles	X	X	X (OMB)
Objets Valorisables (OV)	X		X (OMB + EMB)
DEEE	X		X (Recyclage par Recupel)
IT	X	X	

Remarques

- Les filières qui ne relèvent pas de l'économie sociale sont appelées filières "classiques" dans cette étude.
- Il y a une part de recyclage dans la filière EMB (encombrant) : il s'agit principalement des métaux et du bois récupérés lors de la collecte en parc à conteneurs (conteneurs ad hoc)

L'approche en matière de Développement Durable impose d'examiner tant les aspects environnementaux que sociaux et économiques. Suite à l'évaluation individuelle de ces trois domaines, les résultats sont exprimés dans une unité commune afin de pouvoir être comparés ; cette unité est une unité monétaire, l'euro. Cette méthodologie s'appelle la **monétarisation** :

- Toutes les contributions environnementales sont exprimées en termes monétaires correspondant à l'estimation financière des dégâts causés.

- Les aspects sociaux sont exprimés autant que possible en termes monétaires : création d'emplois et type d'emplois créés d'une part et accès aux biens¹ d'autre part.
- Les enjeux économiques sont naturellement exprimés en termes financiers. Il y a, d'une part, les coûts pour la société dus à l'octroi de subsides et, dans certains cas, à la rémunération du service de collecte des déchets et, d'autre part, le gain financier pour l'Etat dû à la mise à l'emploi de personnes sans emploi.

¹ Par "accès aux biens" nous entendons le bénéfice social de l'amélioration de l'accès aux biens pour des personnes généralement précarisées grâce à la vente de biens de seconde main.

II. Résultats principaux de l'évaluation

II.1 Évaluation environnementale

Comme expliqué ci-dessus, les résultats de l'évaluation environnementale ont été monétarisés (Figure 1).

Les principales conclusions de l'étude pour le volet environnemental sont les suivantes :

1. Les **enjeux environnementaux²** sont particulièrement importants pour la filière textile et, dans une moindre mesure, pour l'IT et les OV.

L'enjeu environnemental est la différence entre le bénéfice environnemental de la filière EES et celui de la filière "classique". Les valeurs sont données dans la Figure 1.

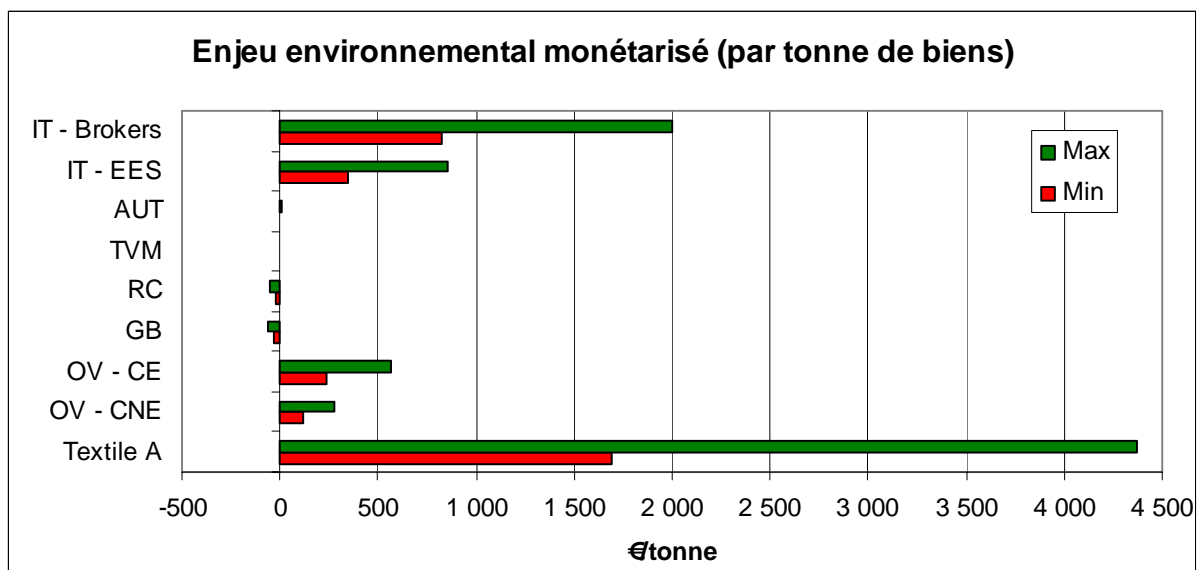


Figure 1 : Enjeu environnemental monétarisé par catégorie de biens (à la tonne collectée)

Discussion de la Figure 1

- Une valeur positive indique que le système de réutilisation est plus favorable que le système de gestion classique des déchets (élimination et/ou recyclage).
- Textile : Le bénéfice environnemental de la réutilisation est très élevé. Il l'est d'autant plus que le bien étudié est un jeans en coton et que la culture du coton est très impactante. L'impact sera moindre pour un vêtement en fibres synthétiques comme le PET.
- Matériel IT : Le meilleur résultat environnemental des Brokers est dû à la plus grande qualité du gisement que ces derniers collectent (et au plus grand taux de réutilisation qui en résulte) ; ceci n'enlève donc en rien la pertinence environnementale du système EES qui collecte (notamment) un gisement de moins bonne qualité, qui ne serait probablement pas collecté par les Brokers. Si les Brokers remplaçaient les EES sur les flux actuels des EES, cela ne présenterait donc pas d'avantage environnemental.

² La valeur de l'enjeu est égale à la valeur de l'impact environnemental de la réutilisation moins la valeur de l'impact environnemental du système classique de gestion de déchets (élimination et/ou recyclage selon les cas).

- La filière de réutilisation des Télévisions et Moniteurs (TVM) et du petit électro (AUT) offre des avantages environnementaux réels mais très limités. Ceci est dû au très faible taux de réutilisation de ces deux catégories de biens : le gain par appareil est assez élevé mais il y a peu d'appareils réutilisés dans une tonne.
- En moyenne, la réutilisation de GB et RC est moins favorable pour l'environnement que le recyclage mais la situation est très variable : voir point suivant.
- Le bénéfice environnemental de la réutilisation des DEEE est également moindre que celui des autres catégories de biens car la filière alternative à leur réutilisation est le recyclage. Cette filière engendre déjà des bénéfices environnementaux importants (contrairement aux filières OMB et EMB où l'élimination des déchets est source d'impacts).

2. Pour les gros électroménagers (GB et RC), le bénéfice environnemental de la réutilisation dépend fortement de la performance énergétique des machines réutilisées

Cette conclusion résulte de l'amélioration de la performance énergétique³ des appareils. En raison de l'amélioration de celle-ci au fil des années, le bien réutilisé a, en moyenne, une consommation supérieure à celle du bien neuf ; ils engendrent dès lors un impact environnemental plus important que le bien neuf durant leur période d'utilisation.

Notons que les appareils de seconde main de bonne qualité peuvent bien entendu avoir une meilleure performance énergétique qu'un bien neuf bon marché et peu performant. En outre, à performance d'utilisation égale, la réutilisation est meilleure.

La Figure 2 ci-dessous montre que le bénéfice environnemental dépend de la performance du bien réutilisé et du bien neuf qui aurait été acheté en l'absence de disponibilité de biens de seconde main. Actuellement, il y a déjà beaucoup d'appareils de classe énergétique B au sein des électroménagers de premier prix. La Figure 2 montre qu'il faut alors que le bien réutilisé soit de la classe énergétique B ou supérieure pour que la réutilisation engendre un bénéfice environnemental supérieur au recyclage.

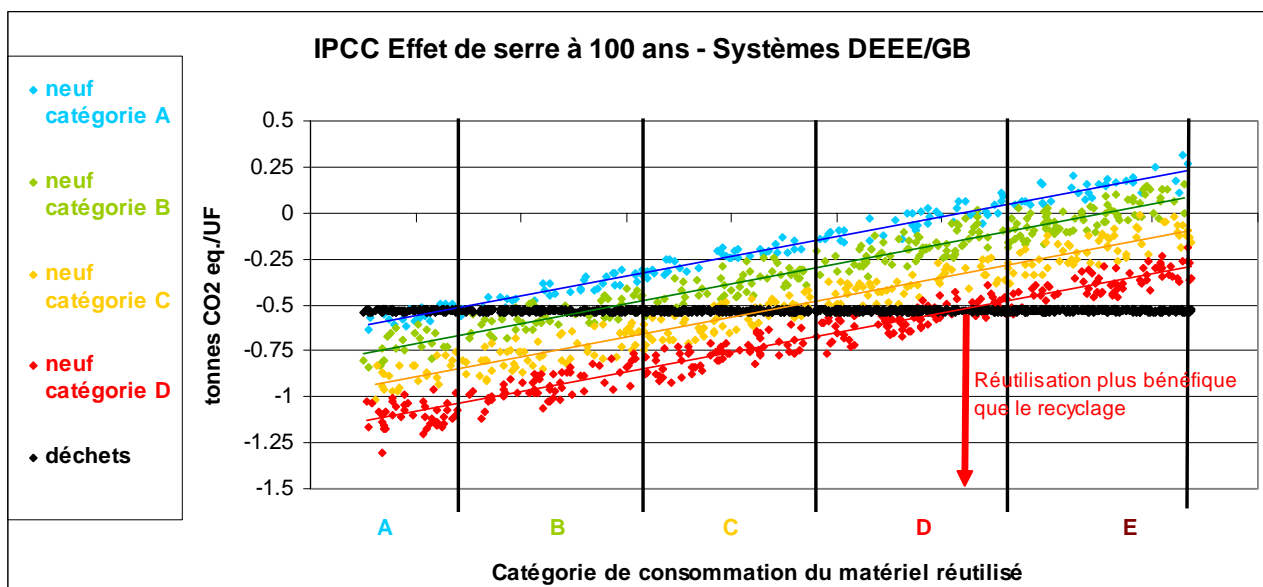


Figure 2 : Impact environnemental de la réutilisation des DEEE/GB en fonction de la performance énergétique

³ La performance énergétique est exprimée en classe énergétique caractérisée par une lettre, avec la classe A (ou A+ et A++) étant la plus performante.

Explication de la Figure 2

- Chaque point représente un bien réutilisé et le bien neuf non acheté grâce à cette réutilisation
 - Les catégories en abscisse correspondent à la qualité du matériel de seconde main
 - Chaque nuage de points d'une couleur correspond à une qualité de matériel neuf
- Le nuage de points noirs (- 0,5 tonnes CO2 eq./UF) correspond aux impacts du recyclage.
- Lorsqu'un point donné se trouve sous le nuage de points noirs, cela signifie que la combinaison bien réutilisé/bien neuf évité engendre un bénéfice environnemental supérieur au recyclage.

II.2 Évaluation sociale

II.2.1. INTRODUCTION

Le volet social de cette étude vise à évaluer les bénéfices sociaux des entreprises d'économie sociale et à les comparer au secteur économique "classique". Un échantillon de 15 EES a été étudié.

Les éléments suivants sont étudiés :

- Les plus-values sociales des entreprises d'économie sociale
- La qualité de l'emploi
- Le professionnalisme du service au client, de la gestion et de la formation

L'évaluation comporte deux niveaux :

- une évaluation générale pour comprendre les enjeux globaux
- une évaluation par système pour préciser les spécificités de chaque système

II.2.2. RÉSULTATS QUALITATIFS DE L'ÉVALUATION SOCIALE

Les principaux résultats de l'étude pour le volet social sont les suivants :

1. Le réemploi est une activité particulièrement bien adaptée à la poursuite des objectifs sociétaux de l'économie sociale

Toutes les EES rencontrées poursuivent plusieurs objectifs sociétaux à la fois, notamment :

- Le réemploi demande une main d'œuvre abondante dans des métiers peu qualifiés. Par conséquent, c'est un terrain de prédilection pour l'insertion socioprofessionnelle c'est-à-dire la création d'emploi, la formation et la mise au travail de personnes loin de l'emploi.
- Le réemploi permet de revaloriser et de vendre des biens à prix réduit à destination d'un public défavorisé.
- Le réemploi préserve l'environnement dans certains cas (cf. chapitre précédent) en prolongeant la durée de vie de biens destinés à la poubelle et donc en évitant de produire un produit neuf.

2. Les EES proposent des emplois de qualité à un public loin de l'emploi

Les ouvriers engagés par les EES sont considérés comme loin de l'emploi. L'analyse des aides à l'emploi montre que 65 % des ouvriers sous contrat (hors volontaires) sont soit bénéficiaires du revenu d'intégration sociale, soit demandeurs d'emploi depuis plus de 6 mois, soit reconnus handicapés. Ils ont une faible qualification et un manque d'expérience professionnelle.

3. La formation est un avantage clé des emplois offerts par les EES

La formation est présente tant dans les contrats à durée déterminée de formation que dans les contrats à durée indéterminée.

La formation porte autant sur l'acquisition de savoir-être (compétences relationnelles et comportementales) que de savoir-faire (compétences techniques) des travailleurs. Il est nécessaire de comprendre l'importance de l'apprentissage du savoir-être dans la formation : arriver à l'heure, travailler en équipe, obéir à un chef d'équipe, être motivé sont des éléments primordiaux dans la remise au travail de personnes loin de l'emploi.

4. Trois EES sur dix ont une majorité de volontaires dans leur personnel

Les volontaires sont des personnes seules, âgées ou handicapées qui souhaitent ne pas s'isoler et conserver une activité physique ou des militants qui donnent du temps pour soutenir le travail de l'EES. 43% des EES travaillent avec des volontaires.

Le nombre de ETP volontaires est supérieur au nombre de ETP travailleurs sous contrat dans le système OV CE (70% des volontaires travaillent dans le seul système OV CE) et qu'il n'y a pas de volontaires dans les systèmes DEEE et IT.

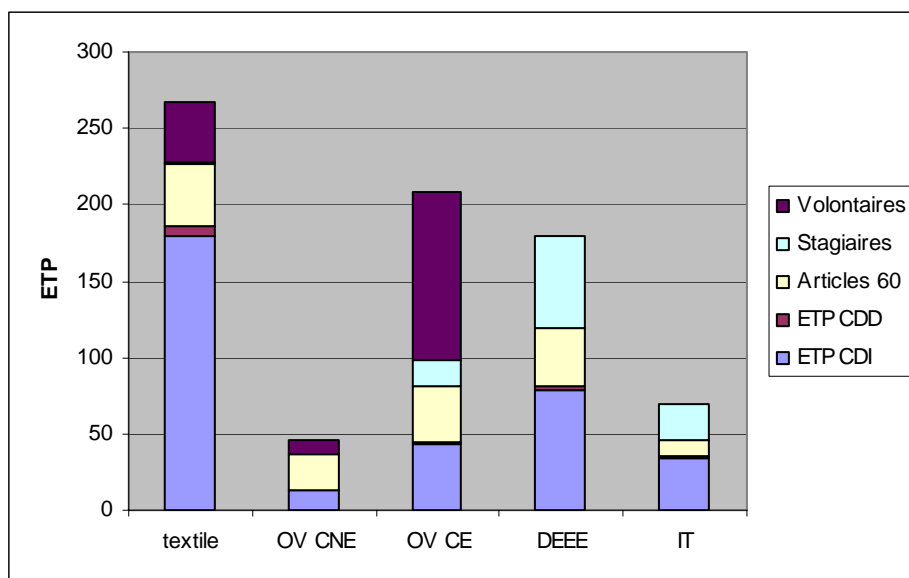


Figure 3 : EES en Région wallonne : ETP par système par statut social

5. Les EES manquent de professionnalisme mais résorbent lentement leur retard

Les EES se professionnalisent : nous avons relevé une vraie volonté de professionnalisation parmi les chefs d'entreprises, quelle que soit l'entreprise rencontrée. Cette volonté s'est rencontrée lors des interviews des responsables d'entreprise et se traduit notamment par l'implication des EES dans les projets d'amélioration continue portés par Ressources (electroREV, Valeurs ajoutées, référentiel orienté client).

- 50 % ont un système d'amélioration continue. Pour 80% d'entre elles, il s'agit du label electroREV mis en place avec Ressources.⁴
- 50 % ont une comptabilité analytique

⁴ Les réparateurs d'electroREV s'engagent à respecter des principes opératoires et techniques communs : sélection des machines selon des critères établis ; contrôles standardisés selon des protocoles uniformes ; enregistrement des opérations dans un logiciel de traçabilité ; vente des machines réparées avec un bon de garantie de 6 mois assorti d'un service après-vente professionnel.

- 66 % ont un système de traçabilité/gestion de stock
- 66 % ont un responsable Hygiène et Sécurité
- 73 % ont développé un service après-vente
- Elles ont toutes développé des formations et des outils de gestion des ressources humaines.

6. Les besoins en main-d'œuvre (par tonne) des EES varient très fortement au sein d'une même catégorie de biens

La Figure 4 ci-dessous illustre cette conclusion.

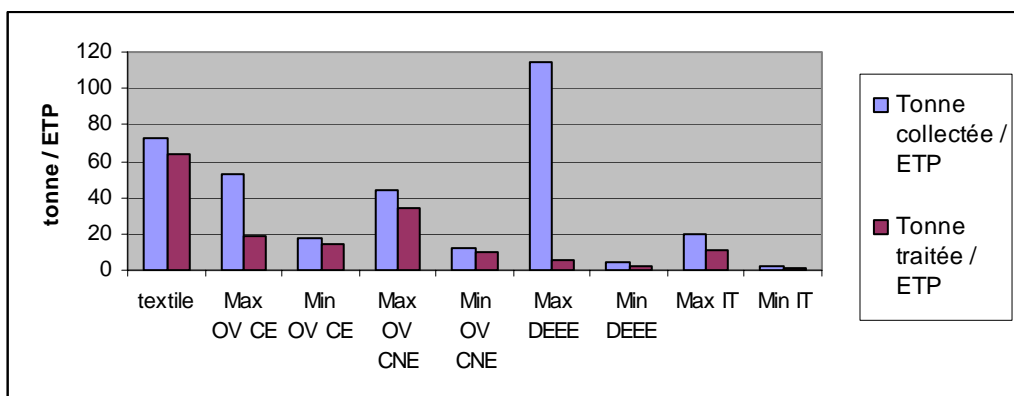


Figure 4 : Comparaison des tonnages par ETP par catégorie de biens (sur l'échantillon)

- Le secteur textile est le plus productif en tonne collectée et traitée. Le textile permet une organisation de la collecte par bulle et un tri standardisé.
- Il est difficile de tirer des conclusions sur les chiffres récoltés entre les deux modes de collecte d'objets valorisables (CE et CNE) tant les variations de tonnages sont importantes au sein des deux catégories de biens.
- La valeur maximum de tonnage collecté en DEEE est réalisée par des CTR.

7. La majorité des ouvriers embauchés par les EES est moins qualifiée que les ouvriers engagés par les entreprises classiques

Les entreprises classiques emploient des travailleurs peu qualifiés qui leur permettent, pour certaines, de bénéficier des subsides à l'emploi tels que le subside Activa. Cependant, le profil de la majorité des ouvriers des EES est différent de celui des entreprises classiques.

Nous ne disposons pas d'une analyse pointue du profil des travailleurs embauchés par les EES et les entreprises classiques : âge, expérience de travail, motivation et ancienneté de chômage. Cette analyse permettrait d'objectiver le profil des travailleurs des EES et des entreprises classiques. Par contre, nous avons pu déduire que la majorité des ouvriers embauchés par les EES est moins qualifiée (au niveau des compétences techniques, relationnelles ou comportementales) que les ouvriers engagés par les entreprises classiques.

II.2.3. MONÉTARISATION

La méthodologie de monétarisation des impacts sociaux d'une activité est en cours de développement au sein de RDC-Environnement et Groupe One. Les résultats obtenus sont à interpréter comme des ordres de grandeur.

Suite à la monétarisation des impacts sociaux – en termes de création d'emplois uniquement – des différentes filières étudiées, nous pouvons conclure les éléments suivants :

1. Le bénéfice social monétarisé (en termes d'emplois) à la tonne de déchets collectés est plus élevé dans le secteur de l'économie sociale que dans le secteur classique.

Ceci est dû à deux raisons :

- La valeur intrinsèque de l'emploi est plus élevée chez les EES car elles engagent des personnes plus loin de l'emploi et réalisent un travail de réinsertion des personnes dans le marché du travail.
- La productivité (tonnes/ETP) est moindre chez les EES. Dès lors, le nombre d'emplois par tonne collectée est plus élevé et donc le bénéfice social par tonne est plus élevé.

Cela confirme l'idée que les EES atteignent leur but de réinsertion et qu'elles ont toutes leur raison d'être sociale à côté des entreprises des filières classiques.

2. Le bénéfice social varie entre EES

Cela est dû aux caractéristiques des EES et plus particulièrement aux deux points cités ci-dessus : la productivité (tonnes/ETP) et, dans une moindre mesure, la degré de réinsertion (type de contrat).

Les secteurs avec le plus gros bénéfice social sont :

- OV
- IT
- DEEE/atelier

Les secteurs avec le plus faible bénéfice social sont :

- Textiles
- DEEE/CTR

3. La vente de biens de seconde main dégage un budget pour d'autres activités. Dans les cas des gros électroménagers, il faut faire attention à la performance énergétique.

Cette conclusion est basée sur la monétarisation du bénéfice social "accès aux biens", calculé sur base de l'accès non pas au bien acheté d'occasion, mais aux biens acquis grâce au budget dégagé⁵.

Les entreprises d'économie sociale permettent donc d'acquérir des biens à des prix inférieurs à ceux du marché du neuf. La différence de prix varie fortement : de l'ordre de 70 % pour les équipements électriques et électroniques, de l'ordre de 40 à 60 % pour le mobilier et de l'ordre de 20 % pour le textile.

Les appareils de réfrigération (RC) et les gros blancs (GB) étant de gros consommateurs d'énergie, la différence de performance énergétique entre le bien neuf et le bien réutilisé va peser lourd sur la différence de coût entre le neuf et le réutilisé. L'avantage économique à acheter un bien réutilisé disparaît lorsque :

- Les frigos réutilisés sont d'une classe énergétique inférieure à la classe B
- Les machines à laver réutilisées sont d'une classe énergétique inférieure à la classe D.

⁵ La plus-value sociale de l'accès aux biens correspond donc à la différence de prix entre le bien neuf et le bien réutilisé

II.3 Résultats de l'évaluation économique

II.3.1. INTRODUCTION

Les objectifs principaux de l'analyse économique sont :

- Évaluer le **coût pour la collectivité** du traitement d'une tonne de déchets suivant les différentes filières existantes, avec :
 - D'une part, le coût des subsides et la rémunération du service de collecte
 - D'autre part, le bénéfice financier de la mise à l'emploi (calculé sur base du coût d'un chômeur)⁶
- Évaluer la part des **subsides** actuellement perçus par les EES dans leur produit d'exploitation.

II.3.2. RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION ÉCONOMIQUE

Remarque préalable

La collecte des données économiques s'est avérée une tâche très difficile pour les différentes raisons citées plus haut dans ce chapitre. En conséquence, l'interprétation des résultats doit se faire avec une prudence certaine. Néanmoins, quelques fortes tendances se dégagent et les conclusions suivantes sont jugées solides.

1. En termes de coûts financiers pour la société, la gestion des déchets par les EES est plus chère que la gestion des déchets par l'économie classique

Lorsqu'on ne regarde que les coûts financiers pour la société (subsides et rémunération de la collecte), confier la gestion des déchets (collecte et traitement) aux EES revient plus cher aux autorités publiques, à la tonne collectée, qu'une gestion par les entreprises du secteur classique. Les coûts facturés pour le service de collecte et de traitement sont similaires (cas de l'OV/CNE) mais les EES reçoivent plus de subsides à l'emploi.

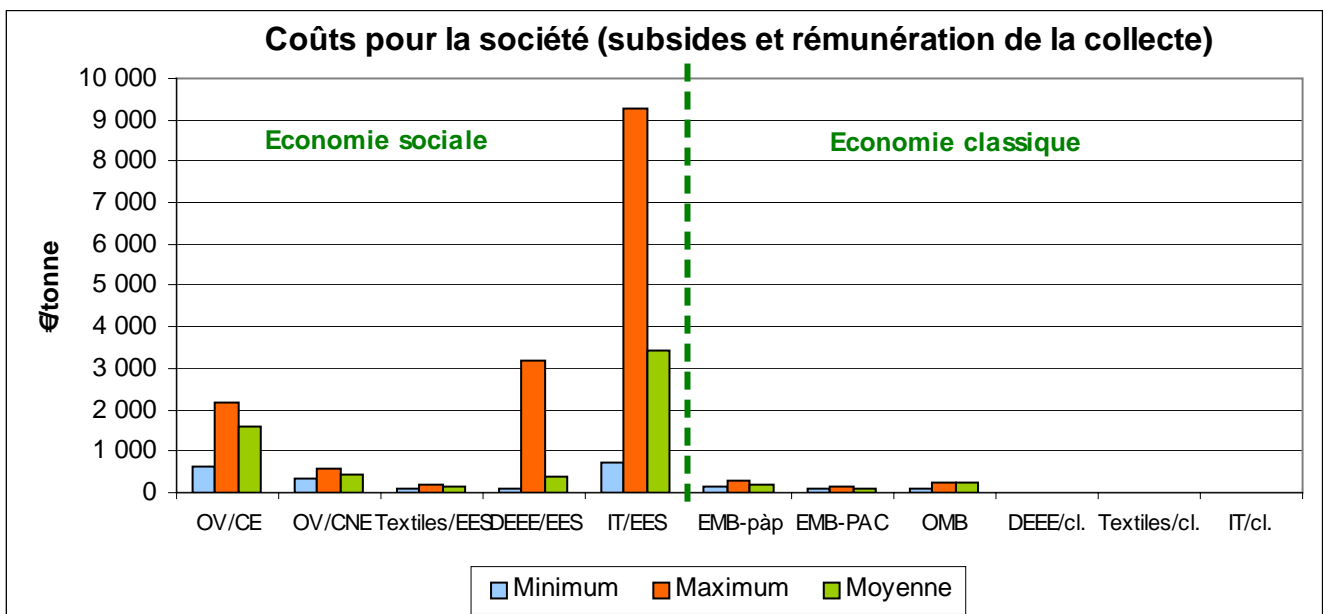


Figure 5 : Coûts des différents systèmes de gestion de déchets (subsides et rémunération)

⁶ Bresseleers, V., N. Fasquelle, K. Hendrickx, L. Masure, M. Saintrain, B. Scholtus et P. Stockman, (2004). "Coût budgétaire d'un chômeur de 1987 à 2002", Bureau fédéral du Plan, 34 p.

Nous remarquons également que :

- Les coûts à la tonne pour la société sont très variables d'un système à l'autre (par catégorie de bien et par acteur de collecte), mais également au sein d'un même système.
- Les systèmes EES sont plus chers que les systèmes classiques en raison des subsides à l'emploi qu'elles reçoivent.
- Néanmoins, la rémunération du service de collecte par les EES se situe dans la même fourchette de prix que le service de collecte assuré par le secteur classique (système OV/CNE).

Il y a évidemment une corrélation inverse avec la productivité (tonnes/ETP) : Moins l'EES est "productive", plus elle est chère à la tonne. Ainsi, les EES "les moins chères à la tonne", sont celles actives dans la collecte des textiles, suivies par les EES "CTR" et les EES actives dans les CNE.

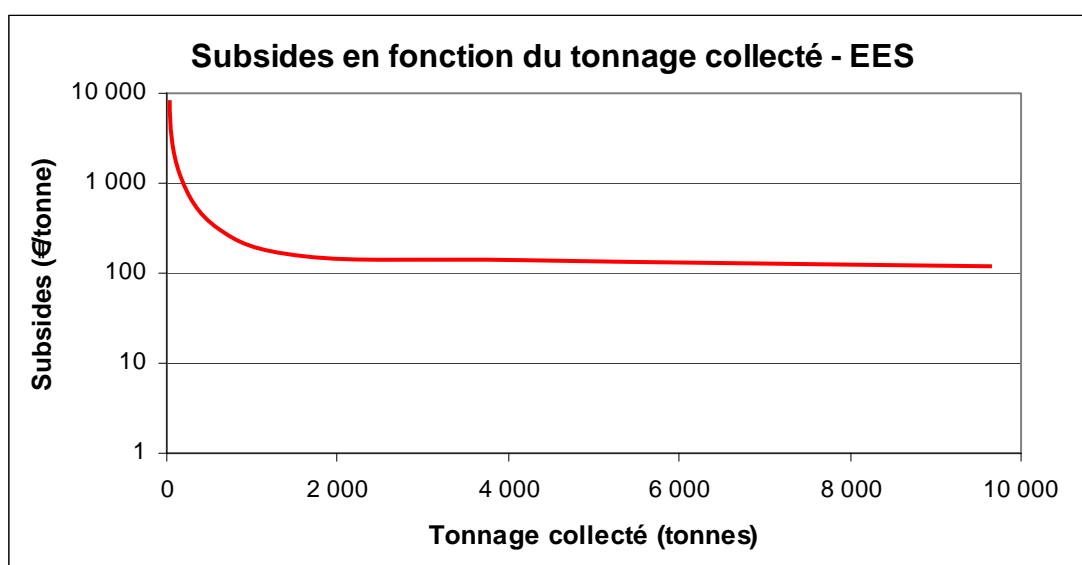


Figure 6 : Subsides perçus par les EES à la tonne collectée en fonction du tonnage collecté

2. Le bénéfice financier pour les autorités publiques à la tonne collectée est plus important pour les EES

Le bénéfice financier pour l'État est dû à la mise à l'emploi de chômeurs. Il en résulte pour l'État une suppression de coûts (allocation de chômage) et une augmentation des revenus (cotisations sociales, impôts).

Ce bénéfice à la tonne est plus élevé pour les EES que pour les entreprises du secteur classique car :

- Les emplois des EES impliquent un taux net de création plus important que dans l'économie classique (pas ou peu de transfert de travailleurs + réinsertion sur le marché du travail).
- La productivité des EES (tonnes collectées/ETP) est plus faible et ainsi le nombre d'emplois – et donc l'ampleur du bénéfice financier – à la tonne est plus élevé.

Il en résulte un bénéfice net pour la société (bénéfice plus grand que coût) et ce, pour tous les systèmes ; ce bénéfice net est plus élevé pour les EES. Remarquons néanmoins que les coûts et les bénéfices ne concernent pas les mêmes niveaux de pouvoir : les bénéfices concernent essentiellement l'État fédéral (et un peu les communes via les additionnels communaux) tandis

qu'une partie plus ou moins grande des coûts est supportée par la Région wallonne et, dans une moindre mesure, les communes.

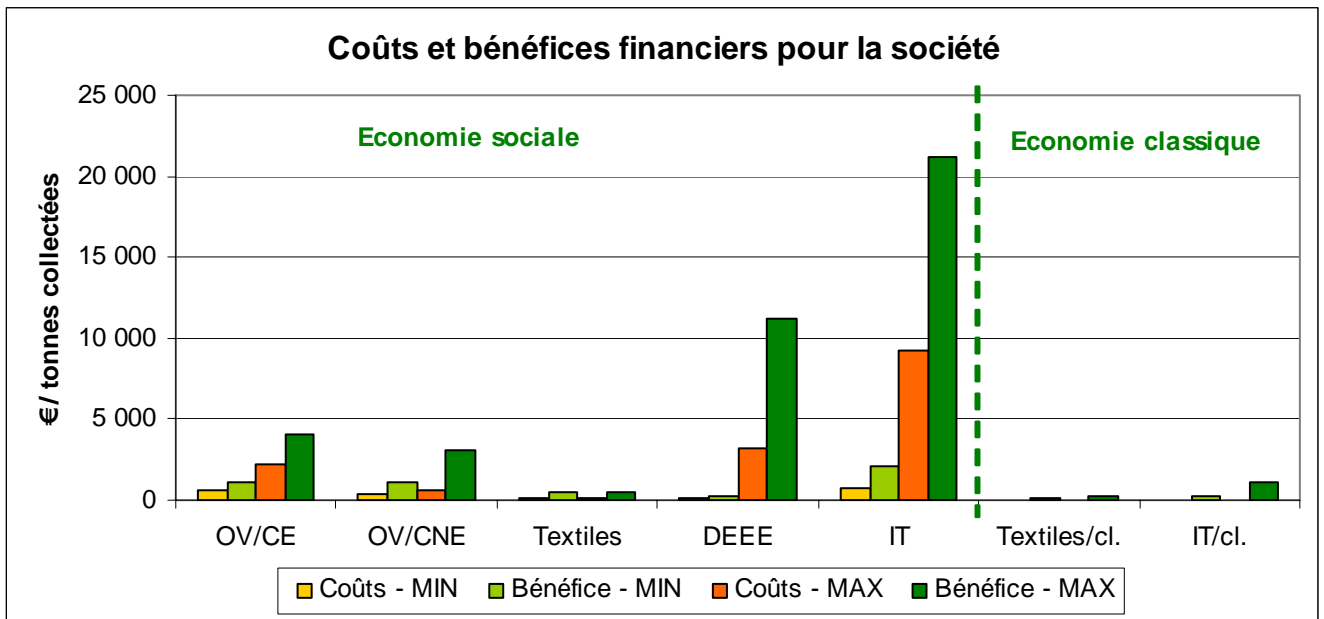


Figure 7 : Coûts et bénéfices financiers pour la société des différents systèmes

3. Les subsides forment une part importante des revenus des EES

Les subsides forment en général plus de 40 % du produit d'exploitation des EES, sauf pour les EES/Textiles, et grimpent jusqu'à 80 %. Les subsides perçus sont en très grande majorité des subsides à l'emploi. Ceci traduit la proportion élevée d'emplois subsidiés : de 60 à 80 % des emplois sont subsidiés.

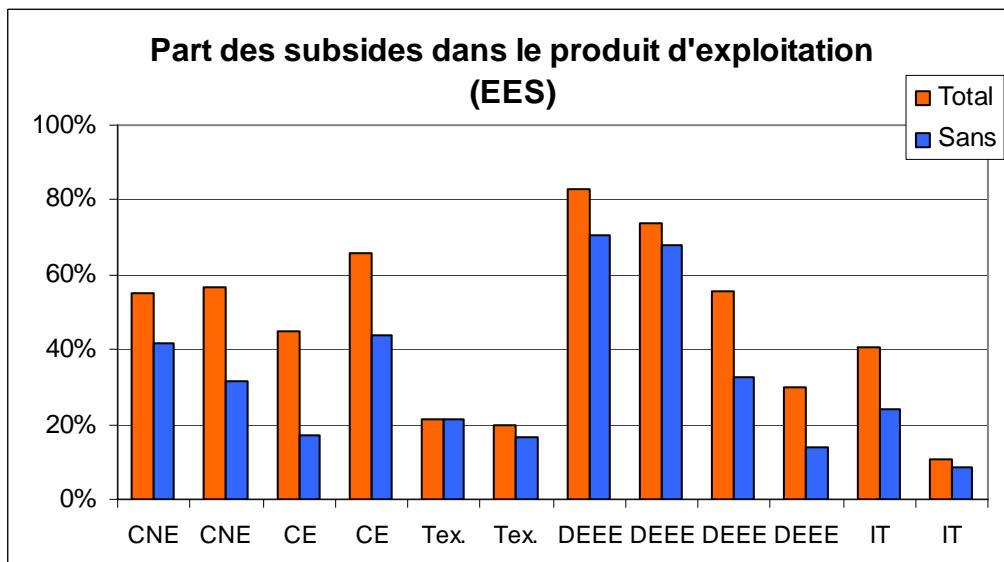


Figure 8 : Part des subsides dans le produit d'exploitation (1 couple de barres = 1 EES)

Catégorie "Sans" : Les subsides perçus sous forme de réductions de cotisation ONSS ou de versement des allocations au travailleur ne sont pas comptabilisés.

Catégorie "Total" : Tous les subsides, sous toutes leurs formes, sont comptabilisés (on considère que les cotisations ONSS sont payées et les réductions de cotisations ONSS sont des subsides, même s'il n'y a pas de flux financier).

Remarque finale

Rappelons qu'il est nécessaire d'adoucir les contraintes financières dans le secteur de l'économie sociale afin que les EES puissent garder leur souplesse d'organisation et leur capacité à gérer des travailleurs difficiles. Une trop grande importance des impératifs économiques ne leur permettrait plus de passer sereinement du temps "improductif" avec les travailleurs qui en ont besoin.

Il faut donc trouver un bon compromis entre la recherche d'efficacité et la disponibilité supérieure de temps à consacrer aux travailleurs loin de l'emploi.

II.4 Bilan global

La Figure 9 ci-dessous présente dans un même graphique les bilans globaux des différents systèmes EES et permettent ainsi d'apprécier leur importance relative.

La méthodologie de monétarisation n'étant pas standardisée et comportant encore des zones de développement, il importe de considérer ces résultats avec prudence et de les considérer comme des ordres de grandeur.

Remarque sur les figures

Les paramètres "Social-emploi", "Eco-coûts" et "Eco-gains" dépendent tous les trois de la productivité des EES (tonnes/ETP). Les minima et les maxima correspondent donc respectivement à une même situation. Pour les systèmes OV, DEEE et IT, chaque ensemble "min" ou "max" correspond à un type d'EES, les ensembles "min" étant les EES les plus productives.

Attention, ceci n'est pas vrai pour les paramètres "Environnement" et "Accès aux biens" qui sont indépendants de la productivité des EES. Les valeurs minimum et maximum ne sont donc pas attachées aux ensembles "min" et "max" tels que définis ci-dessus.

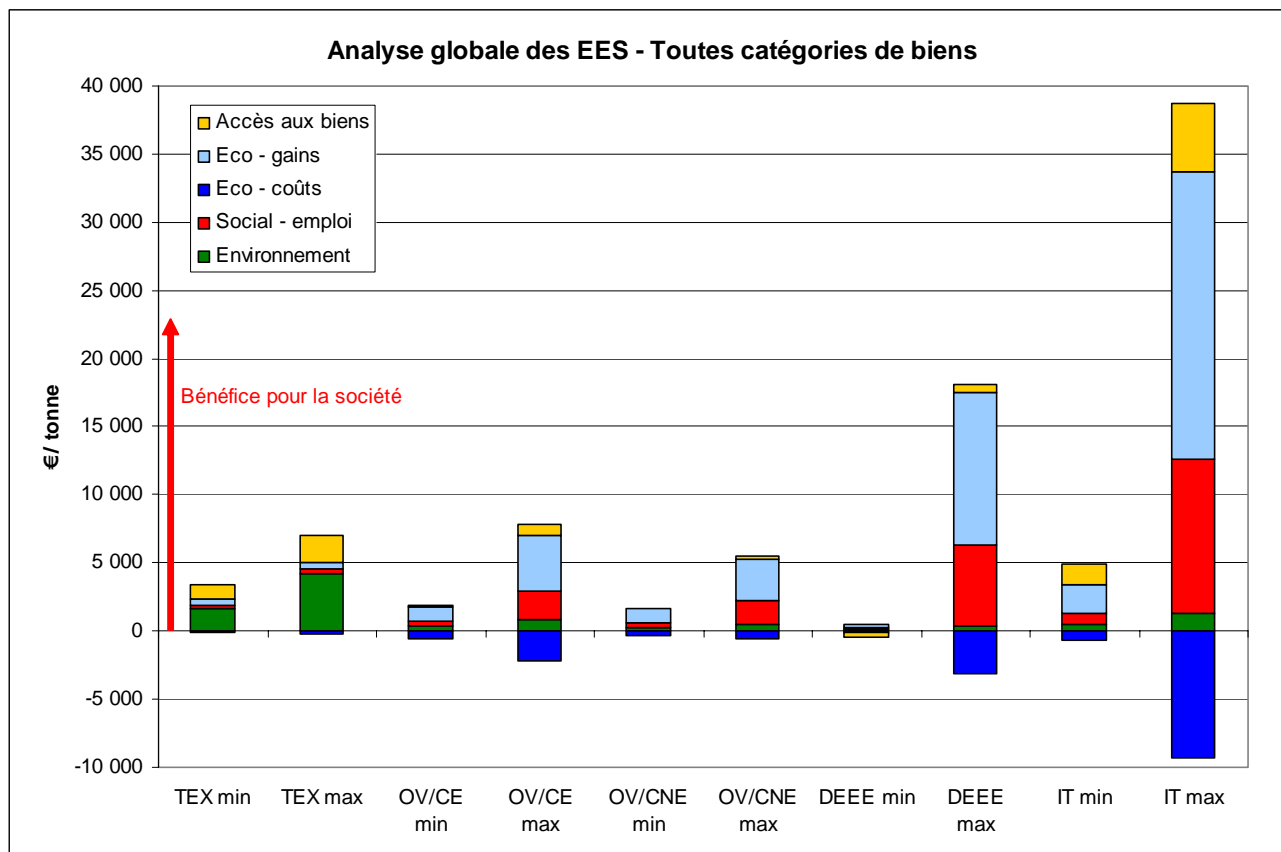


Figure 9 : Analyse globale - Comparaison des systèmes EES (€/tonne collectée)

La Figure 9 illustre les éléments suivants :

- Le bénéfice environnemental (en vert) à la tonne collectée est largement le plus important pour la catégorie de biens Textiles. Viennent ensuite l'IT et les OV.
 - Pour les DEEE, le bénéfice environnemental dépend de la performance énergétique du bien réutilisé. Les valeurs présentées ici sont des valeurs moyennes (en considérant un bien réutilisé un peu moins performant que le bien neuf) mais dans le cas de la réutilisation d'une machine performante, il y a un bénéfice environnemental.
- Les bénéfices sociaux et financiers ainsi que les coûts pour la société sont les plus importants pour les systèmes intensifs en main d'œuvre compte tenu de la faible productivité en termes de tonnes/ETP. Dans l'ordre d'importance décroissant, se classent l'IT, les DEEE, les OV/CE et les OV/CNE. Les systèmes textiles sont particulièrement "productifs" et leurs bénéfices social et financier, mais également les coûts à la tonne, sont donc particulièrement faibles.

II.5 Bénéfice potentiel du développement de la réutilisation

Les EES collectent actuellement en Wallonie de l'ordre de 22 000 tonnes de déchets en vue de leur réutilisation. Les prévisions – à long terme – visent une augmentation importante de ce tonnage pour arriver à environ 50 000 tonnes.

Tableau 2 : Gisement total et prévisions de développement des EES en Wallonie

Tonnes	Gisement total	Collecte actuelle EES	Prévisions - Avenir proche		Prévisions - Avenir lointain	
			Collecte totale	Augmentation	Collecte totale	Augmentation
Textile	110 000	11 700	14 639	25 %	17 567	50 %
OV-CNE	59 400	1 450	8 891	513 %	11 559	697 %
OV-CE	138 600	2 400	3 588	50 %	11 314	371 %
DEEE/GB+RC	13 300	2 600	3 387	30 %	4 104	58 %
DEEE/AUT+TVM	23 400	3 800	4 180	10 %	4 560	20 %
IT	1 800	90	99	10 %	108	20 %

La Figure 10 présente les résultats à la tonne multipliés par le gisement supplémentaire qui pourrait être collecté par les entreprises d'économie sociale (EES).

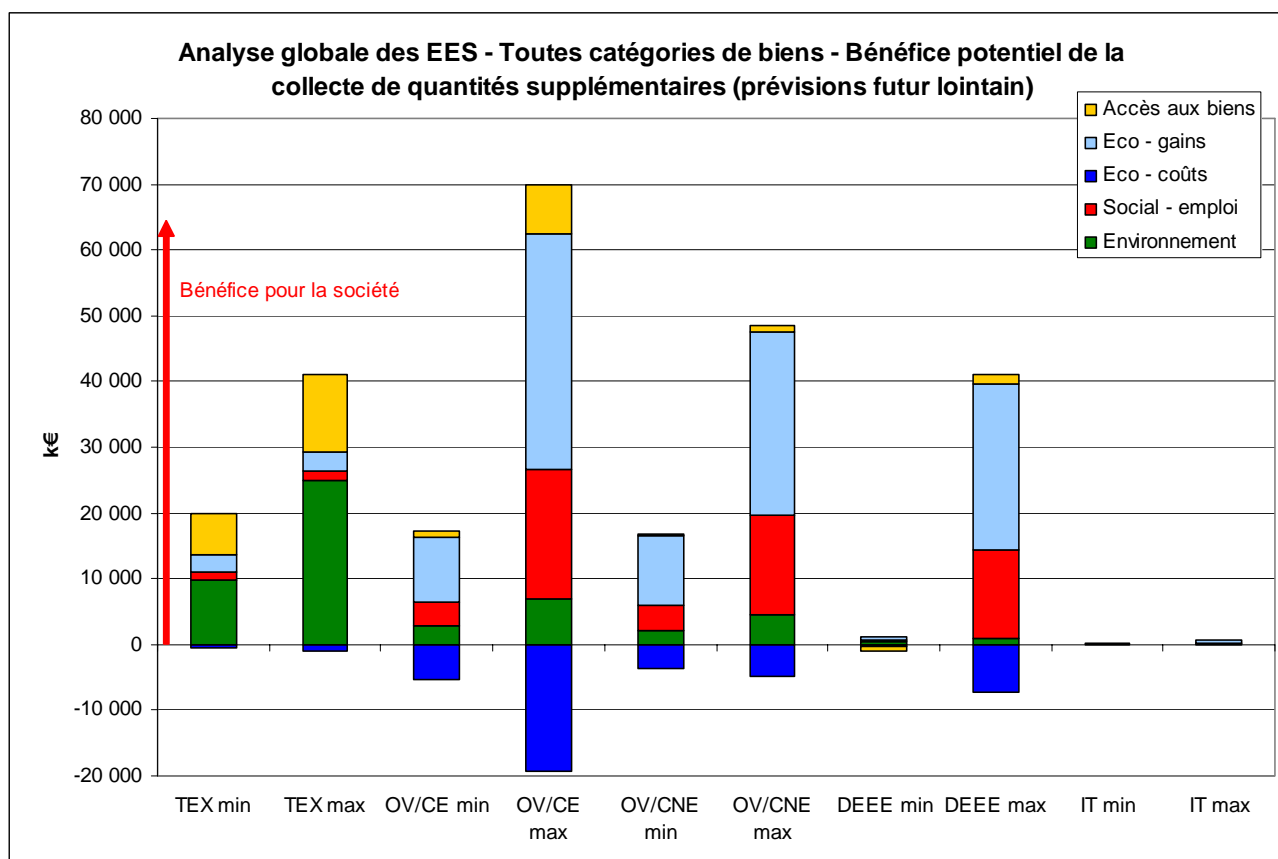


Figure 10 : Analyse globale - Comparaison des systèmes EES

La Figure 10 présente le bilan global des quantités supplémentaires pouvant être collectées et traitées par l'économie sociale. Cette figure met donc en avant les systèmes pour lesquels les perspectives de développement sont importantes, à savoir :

- Les systèmes OV ont le potentiel de développement le plus important, de l'ordre de 10 000 tonnes collectées supplémentaires. Le bénéfice environnemental reste inférieur à celui du système textile, mais est non négligeable. La comparaison avec la Figure 9 montre bien que le gros potentiel de développement de ce système aux enjeux moyens (à la tonne) transforme ce dernier en un système aux enjeux importants.
- Le système DEEE a un potentiel de développement plus restreint, de l'ordre de 2 000 tonnes et son importance relative par rapport aux systèmes OV diminue.
- Le bénéfice environnemental du système textile reste le plus important, malgré un potentiel de développement plus faible que les OV, de l'ordre de 5 000 tonnes.
- Pour l'IT, principalement les ordinateurs, les tonnages concernés sont tellement faibles que les bénéfices du système ne sont quasiment plus visibles.

L'accroissement de la collecte et de la réutilisation s'accompagne d'un accroissement des différents bénéfices liés à ces activités.

II.6 Conclusions générales

Impacts de la réutilisation par l'économie sociale

Il existe un avantage environnemental réel pour la réutilisation des textiles et des objets valorisables. Pour les DEEE, cet avantage dépend fortement de la performance énergétique du bien réutilisé. Concernant l'IT, les quantités de déchets concernées sont très faibles mais le bénéfice environnemental de la réutilisation existe.

Pour la réutilisation des DEEE et des objets valorisables, les bénéfices principaux sont ceux liés à la création d'emploi (bénéfices tant sociaux que financiers).

Enjeux principaux pour les EES actives dans le réemploi

Les principaux enjeux et freins auxquels les EES font face aujourd'hui sont :

- Textiles : Baisse de qualité des textiles (diminution des recettes et augmentation des coûts d'élimination)
- OV/CE : Activité intrinsèquement peu rentable ; petites structures peu professionnelles
- OV/CNE : Amélioration de l'accès aux marchés de collecte des encombrants des communes ; difficultés pour le lancement de nouvelles structures (porteurs de projet, financement du début...)
- DEEE : Accès à un gisement de qualité
- IT : Pour les petites structures : Accès au gisement
- Tous : Amélioration de la professionnalisation ; amélioration de la traçabilité des flux ; amélioration des conditions de vente

III. Stratégies d'intervention

Dans un premier temps, un inventaire de mesures – le plus exhaustif possible – a été réalisé et est présenté dans le tableau ci-dessous. Seules les mesures avec le plus gros potentiel d'efficacité ont ensuite été développées. Ces mesures sont de 4 types :

a) Aides financières :

- E1 – Subsidés à la tonne réutilisée
- E2 – Subsidés à la tonne collectée
- E3 – Subsidés à la professionnalisation :
 - Formations et mise en place d'outils de gestion et de suivi des flux
 - Recours à un expert extérieur (consultance, expert comptable...),
 - Infrastructure (dont achat de matériel) et plus particulièrement un subside "spécial vitrine"
- E4 – Subsidés pour les nouvelles structures : salaire des porteurs de projet, études de faisabilité, ...
- E5 – Financement de l'asbl RESSOURCES
- E6 – Subsidés aux emplois favorisant le réemploi

b) Mesures réglementaires :

- R1 – AGW du 30 avril 1998 relatif à l'octroi de subventions aux pouvoirs subordonnés en matière de prévention et de gestion des déchets
- R2 – AGW relatif à l'agrément des associations sans but lucratif et des sociétés à finalité sociale, actives dans le secteur de la réutilisation (avant-projet)
- R3 – AGW déterminant les modalités de gestion de la collecte des déchets textiles ménagers (avant-projet)
- R4 – AGW relatif à la gestion des déchets ménagers et la couverture des coûts y afférents (avant-projet)
- R5 – Clauses environnementales et sociales dans les marchés publics
- Outils relatifs aux DEEE (dont collaboration avec Recupel)
 - R6 – AGW du 25 avril 2002 instaurant une obligation de reprise de certains déchets (...) : Instaurer un taux de réutilisation obligatoire
 - R7 – Convention environnementale de Recupel et documents qui en découlent :
 - a) Instaurer un taux de scannage
 - b) Accès aux bases de données techniques
 - c) Contrainte de maintien/développement des EES

c) Mesures type communication :

- C1 – Campagne de communication

d) Mesures volontaires :

- V1 – *Beauty Contest* : Inciter les privés qui se défont de leurs déchets à faire appel aux EES (IT et DEEE)
- V2 – Collecte ponctuelle dans les PAC (OV)

Le chapitre suivant présente les mesures qui sont mises en avant comme étant à mettre en œuvre en priorité.

IV. Recommandations

Faut-il encourager la réutilisation par l'économie sociale ?

1. Encourager la réutilisation par l'économie sociale

L'analyse environnementale, sociale et économique des différents systèmes de gestion des déchets étudiés aboutit à un double constat. D'une part, l'analyse environnementale démontre l'intérêt de la collecte et de la réutilisation de déchets par l'économie sociale pour les catégories de biens Textiles, OV, IT et, pour autant que l'on sélectionne des appareils performants en termes de consommation énergétique, DEEE/GB-RC (les taux de réutilisation des DEEE/AUT-TVM sont tellement faibles que l'avantage environnemental de la réutilisation par rapport au recyclage est négligeable pour ces catégories de biens). D'autre part, le bénéfice social des systèmes de l'ES par rapport aux autres systèmes de gestion des déchets est bien réel et est déjà, dans une certaine mesure, subsidié par les autorités publiques.

Il est donc recommandé de favoriser la réutilisation par l'économie sociale sur base du bénéfice environnemental que cette activité engendre.

Quelles mesures doit-on mettre en œuvre ?

2. Opter pour un ensemble de mesures et non une seule mesure

Un ensemble de mesures devrait pouvoir permettre de prendre en compte la diversité du secteur et les éventuels défauts intrinsèques des mesures :

- Cela permettrait de limiter les risques et les inconvénients de chaque mesure, en donnant moins d'importance à chaque mesure ou grâce à un effet jugulateur/compensateur d'une autre mesure.
- Les freins au développement que rencontrent les EES sont diversifiés et nécessitent donc des mesures diversifiées pour y répondre (voir "II.6 Conclusions générales").
- Les différentes filières (catégories de biens) et les EES elles-mêmes sont à des stades de développement variables. Il faut des réponses adaptées (et donc différentes)

3. Identifier les mesures prioritaires sur base des besoins du secteur et de la facilité de mise en œuvre

Sur base de notre analyse, nous identifions les actions suivantes comme prioritaires :

A créer	En cours d'élaboration
Subsides pour les emplois favorisant le réemploi : - Salaire du porteur de projet - Emplois de collecte et de tri	Arrêté Agrément des EES (Région wallonne)
Aides à la professionnalisation – Formes diverses (D'autres niveaux de pouvoirs sont actifs, mais ce n'est pas toujours suffisant/adapté)	Financement de l'asbl RESSOURCES (Région wallonne)
Accès des EES aux informations techniques des EEE	Arrêté Convention Textiles (Région wallonne)